

santeries de leurs collègues. Quand la chose commença à se généraliser, ce fut l'épiscopat qui prit position dans la question : quelques évêques prohibant la bicyclette, d'autres non seulement l'approuvant, mais en étendant l'usage même au port du Saint-Viatique. Les premiers considéraient la perte de temps que la bicyclette occasionnait aux ecclésiastiques et les facilités qu'elle leur donnait de laisser leur résidence. Les autres faisaient surtout attention aux avantages que le prêtre pourrait en retirer pour la visite de sa paroisse, des malades, pour l'administration des sacrements. Ils se disaient que les prêtres pouvant se transporter plus aisément au chevet des malades, ceux-ci seraient plus fréquemment visités, et que par conséquent le salut des âmes y gagnait. Partant de principes si opposés, on ne pouvait s'entendre ; de là vinrent en effet des législations différentes de diocèse à diocèse. La bicyclette interdite ici est approuvée ou tolérée à côté.

— Mais enfin les reproches que l'on pouvait faire à la bicyclette, et principalement son manque de stabilité, n'étaient point de mise contre l'automobile, qui au fond est une voiture sans chevaux. Et cependant deux ecclésiastiques ayant fait il y a quelques jours, à Rome, une course en automobile, trouvèrent des prêtres, plus zélés que prudents, qui crurent devoir porter à ce sujet leurs doléances au Vatican et réclamer un *monitum* contre les deux imprudents. Grâce à Dieu, il n'en fut rien.

— Mais ceci rappelle une anecdote vieille d'il y a plus de cinquante ans. Pendant la première occupation de Rome après les événements de 1849, les Français installèrent un service d'omnibus, ce qui était une nouveauté. Jamais on n'avait vu chose pareille circuler dans les rues ; et un peu par misonéisme, un peu par sentiment national, on voulut faire défendre aux prêtres de se servir de ce mode de locomotion. Mais un jour un prêtre qui avait une longue course à faire se hasarda à se glisser dans la voiture. Deux yeux vigilants le dénoncèrent au Vicariat où il fut appelé *ad audiendum verbum*. Le prêtre s'en tira avec esprit. Après tout, dit-il, Eminence, je suis coupable